



20 ans d'audits au CDF: obstacle ou soutien?

Brigitte Christ, Contrôle fédéral des finances (CDF)
Congrès de la SEVAL, 10 septembre 2021

Le CDF – portrait

- Jouit d'une grande indépendance sur le plan institutionnel
- Soutient le Parlement et le Conseil fédéral
- Domaine de surveillance du Parlement = domaine de surveillance du CDF
- Perspective transsectorielle
- Principal instrument: les recommandations
- Lanceur d'alerte de la Confédération
- Est soumis à la loi sur la transparence
- A également pour mandat de s'assurer de la gestion économe, efficiente et efficace des ressources



Loi sur le Contrôle des finances, art. 5:

¹ Le Contrôle fédéral des finances exerce la surveillance financière selon les critères de la régularité, de la légalité et de la rentabilité.

² Au titre des contrôles de rentabilité, il examine:

- a. si les ressources sont employées de manière économe;
- b. si la relation entre coûts et utilité est avantageuse;
- c. si les dépenses consenties ont l'effet escompté.

Présentation des instruments «favoris» du CDF

- **Règles de comportement**
 - Mesures contre les particules fines
 - Entraide pénale internationale
 - Modèle du service long dans l'armée suisse
- Obligation d'autorisation et d'annonce
- **Dispositions financières**
- Dispositions pénales
- Mesures administratives de coercition
- Dispositions en matière de responsabilité
- Planification
- **Autres instruments** (persuasion et information; instruments fondés sur le partenariat).

Présentation des instruments «favoris» du CDF

- **Règles de comportement**
 - Obligation d'autorisation et d'annonce
 - **Dispositions financières**
 - Dispositions pénales
 - Mesures administratives de coercition
 - Dispositions en matière de responsabilité
 - Planification
 - **Autres instruments** (persuasion et information; instruments fondés sur le partenariat).
- Durabilité des projets d'innovation (agence actuelle Innosuisse)
 - Effet incitatif du système d'échange de quotas d'émission
 - Efficacité des écoles suisses à l'étranger
 - Allocations familiales dans l'agriculture
 - Audits des subventions et des allègements fiscaux

Présentation des instruments «favoris» du CDF

- **Règles de comportement**
 - Obligation d'autorisation et d'annonce
 - **Dispositions financières**
 - Dispositions pénales
 - Mesures administratives de coercition
 - Dispositions en matière de responsabilité
 - Planification
 - **Autres instruments** (persuasion et information; instruments fondés sur le partenariat).
- Mécanismes incitant ou limitant le nombre d'interventions chirurgicales
 - Dossier électronique du patient
 - Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Mêmes expresses, des recommandations restent des recommandations



Question récurrente:

À qui s'adresse une recommandation?

Recommandation rejetée:

- Transfert du dossier au département, puis au Conseil fédéral (art. 12, al. 3, LCF)
- Si une irrégularité ou une illégalité est établie, le CDF est habilité à émettre une directive (art. 12, al. 4)
- Rapport à la Délégation des finances (art. 14, al. 1)
- Correspondance avec, notamment, la Délégation des finances et les Commissions des finances (art. 15, al. 1)

Recommandation acceptée, mais non mise en œuvre dans les délais:

- Compte rendu annuel des services contrôlés (art. 14, al. 2^{bis})
- Notification transmise au chef du département ou au Conseil fédéral (art. 14, al. 3^{bis})
- Compte rendu dans le rapport annuel (art. 14, al. 3)
- Le Conseil fédéral vérifie la mise en œuvre (art. 14, al. 4)

Audits: obstacle ou soutien? Exemple 1

AUDIT

Tarif des prestations médicales ambulatoires (TARMED) : examen de la mise en œuvre des recommandations

Numéro d'audit: 15292



Facturation incompréhensible pour le public

Une autre recommandation toujours en suspens concerne la complexité et l'opacité de la facturation TARMED. La loi est pourtant claire : la facture doit être «détaillée et compréhensible». Et si les soins sont payés directement par l'assurance-maladie, «l'assuré reçoit une copie de la facture qui a été adressée à l'assureur». Deux principes de base qui permettraient au patient, le seul acteur réellement touché par l'augmentation des coûts de la santé, de participer au contrôle des factures. Ces principes restent hélas lettre morte. Le DFI et l'OFSP n'ont toujours pas pris de mesures.



Audits: obstacle ou soutien? Exemple 2

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLIO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Wirtschaftlichkeitsprüfung der Finanzhilfen an externe Organisationen

Bundesamt für Landwirtschaft

Empfehlung 1 (Priorität 1)

Die EFK empfiehlt dem BLW, bei den Einlagerungsbeiträgen Marktreserve und beim Rohstoffpreisausgleich der Subvention «Beihilfen Pflanzenbau» (exklusiv Direktzahlungsbeiträge) sowie bei den Beiträgen an Massnahmen zur Entlastung des Fleischmarktes, an Übertragung öffentlicher Aufgaben im Fleischmarkt, an die Verwertung von Schafwolle, an die Verwertungsmassnahmen Inlandeier und bei den Infrastrukturbeiträgen im Berggebiet für Schlachtviehmärkte der Subvention «Beihilfen Viehwirtschaft» Massnahmen einzuleiten, um diese abzuschaffen. Es handelt sich hier um Subventionen, die Preisstützungen



Audits: obstacle ou soutien? Exemple 3

AUDIT

Examen des allègements d'impôt fédéral direct accordés en application de la loi fédérale en faveur des zones économiques en redéploiement (« arrêté Bonny »)

Numéro d'audit: 11406



Le CDF invite le Seco à établir une grille de critères pour fixer les taux et autres modalités d'allègement à l'impôt fédéral direct, de manière à assurer une mise en œuvre cohérente et équitable de la politique régionale. La publication de cette aide à la décision est laissée à l'appréciation du Seco.



Audits: obstacle ou soutien? Exemple 4

EVALUATION

Prévoyance professionnelle : imposition et effets de prévoyance des prestations en capital des piliers 2 et 3a

Numéro d'audit: 2218



Empfehlung 5: Auszahlung gewisser Mindestleistungen ausschliesslich in Rentenform

Dass gemäss Art. 37 Abs. 1 BVG¹² die Leistungen der Zweiten Säule grundsätzlich in Rentenform zu erbringen sind, ist angesichts der häufigen Kapitalbezüge bei kleinen Altersguthaben zu konkretisieren. Der Bundesrat soll eine Arbeitsgruppe beauftragen, die Möglichkeit und die Konsequenzen zu studieren, einen Teil oder die Gesamtheit der Leistungen des BVG-Obligatoriums bei der Pensionierung ausschliesslich in Rentenform auszuzahlen.



Brève réflexion

- Persévérance ou obstination: comment faire la différence?
- Ne surtout pas renoncer trop vite aux recommandations!
- Les recommandations ne sont pas portées devant le Parlement
- Le CDF présente les faits, les risques et les conséquences liés aux modifications de lois. Les responsables décident en connaissance de cause.



Questions et suggestions

